



Un prof de maths : "Je défends l'usage du portable en classe"

Dans le cadre de projets pédagogiques, ce prof dans un collège de l'Ouest de la France passe outre l'interdiction de l'usage du portable en classe.

Ce jeudi, Emmanuel Macron a annoncé vouloir interdire l'usage des portables dans les écoles primaires et au collège. Le code de l'éducation le proscriit déjà pendant les cours et dans les lieux prévus par le règlement intérieur. Certains profs imaginent pourtant l'autoriser dans leurs classes, voire le permettent déjà dans le cadre de projets pédagogiques. C'est le cas de ce professeur de maths dans un collège rural de l'Ouest de la France, qui passe de temps en temps outre cette interdiction. "Je défends l'usage du portable en classe", soutient-il, quitte à se mettre "hors-la-loi". Pour certains de ses cours, le prof de maths demande à sa classe de mettre six smartphones à disposition : "Je ne les oblige pas à l'apporter : il faut que les parents soient d'accord, sinon imaginez si un portable se casse... C'est important de le préciser." A chaque fois, il a l'embarras du choix (90% de ses élèves en ont un). Problèmes vidéos Par groupe de quatre, les élèves se connectent depuis leur téléphone à un réseau wifi que le prof a installé dans la salle (avec une borne Hootoo). Un réseau qui va leur permettre d'avoir accès aux documents partagés par l'enseignant (des vidéos, par exemple), mais pas de se connecter à Internet. Plutôt que de bosser sur un manuel, le prof de maths leur demande par exemple de résoudre des problèmes à partir de vidéos. C'est pratique : L'usage des téléphones offre la possibilité de faire travailler chaque groupe sur une vidéo différente plutôt que de les diffuser les uns après les autres au tableau. Les élèves pourraient faire la même chose le nez au-dessus de tablettes mais le collège rural, qui fait partie depuis septembre dernier du dispositif "collège connecté" du plan numérique déployé par le ministère de l'Education nationale, n'a toujours pas reçu le chariot de 24 tablettes promis... Le prof de maths ajoute : "Au vu de ce que veulent faire mes collègues, ça risque de ne pas être suffisant pour tout le collège : je pense que je vais travailler encore longtemps avec les portables." L'enseignant aurait pu demander une dérogation pour "expérimentation pédagogique", mais comme sa principale tolère cet usage, il ne l'a pas fait. Usage encadré Le prof de maths est le seul enseignant de son collège à pratiquer le BYOD ("bring your own device", ou "apporter vos appareils personnels") : certains de ses collègues sont intéressés mais ne se sentent pas capables de gérer l'utilisation par les élèves de leurs propres outils numériques, rapporte-t-il. Dans son collège, l'usage du portable est totalement interdit dans le règlement intérieur. Dans la cour, les élèves risquent la confiscation s'ils pianotent dessus. "Je suis plutôt favorable à cette interdiction mais je prône un usage encadré par un adulte dans le cadre d'un projet pédagogique", souligne-t-il. Il y voit tout de même un défaut : l'équipement inégal des élèves. Faut-il bannir le portable au collège (comme le souhaite Macron) ? Principal de collège, je suis pour les portables à l'école. Interdire, c'est impossible On a trouvé des lycéens qui, par choix, vivent sans portable